

## DELIBERATION CA032-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;**

### **Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 08 février 2024**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 08 février 2024 est approuvé.  
Cette décision est adoptée avec 29 pour et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
**Didier BOUQUET**

Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :** 10 juillet 2024

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**08 février 2024**

*Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 08 février 2024, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AMAND Marion	Présente
AMGHAR Tassadit	Excusée, donne procuration à PEREZ Laetitia
BASSET Joël	Présent
BORDET Laurent	Présent
BOUSSEAU Frédéric	Présent
BRIAND-BOUCHER Benjamin	Présent
BRICHET Régine	Absente
CAMPESATO Jean-Baptiste	Présent
CERVELLE Richard	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHEDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CLOCHARD Cassandre	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DEFFAINS-CRAPSKY Catherine	Présente
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Présent
GOUACHE Benjamin	Présent
GRIMAULT Anaïs	Présente
GROLLEAU Françoise	Présente
LAMPERIERE Lucie	Présente
LANCELOT Céline	Présente
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LERICHE Philippe	Présent
MARION Roland (Suppléant : Roch BRANCOUR)	Excusé
MARTIN Ludovic	Présent
MATHIEU Elisabeth	Présente
MERCAT Alain	Excusé, donne procuration à GROLLEAU Françoise
METAYER Léo	Présent
PANTIN François	Présent
PEREZ Laetitia	Présente
REY Anne	Présente

#### Membres invités de droit, présents :

Didier BOUQUET, Directeur général des services  
 Françoise PÉRES, Cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes (représentée par Monsieur J. GALLAIS)

#### Membres invités par le Président, présents :

Adrien MASLET *Vice-président étudiant*

#### Secrétariat de Séance :

Cellule Institutionnelle – DAGJI

#### Ordre du jour :

## Table des matières

<b>1. Informations .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Calendrier – élection du président de l’Université d’Angers.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Présentation de la nouvelle composition des membres élus et désignés du Conseil d’administration.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Organisation et lancement de l’appel à candidatures pour l’élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d’administration .....</b>	<b>6</b>
<b>4. ANNEXE : Diaporama de la séance du 08 février 2024.....</b>	<b>8</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h30. À l'ouverture de la séance du 08 février 2024, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 29 membres sont présents ou représentés (31 membres en exercice, 27 membres présents, 2 procurations).

## 1. Informations

### 1.1 Calendrier – élection du président de l'Université d'Angers

**Monsieur ROBLÉDO** annonce que l'élection du président ou de la nouvelle présidente de l'Université d'Angers est fixée au 22 février 2024, à 14h30. La déclaration de candidature officielle doit être transmise le 14 février au plus tard, avant vérification de l'éligibilité des candidats et communication des candidatures aux membres du Conseil d'administration le 15 février. Le nombre minimal de voix à obtenir est de 19 voix. Trois tours seront organisés et si aucun candidat n'est élu, une nouvelle séance de Conseil d'administration se tiendra au plus tard un semaine après, soit le 1<sup>er</sup> mars 2024. Lors de cette éventuelle deuxième séance, il faudra une nouvelle fois atteindre 19 voix pour être élu.

## 2. Présentation de la nouvelle composition des membres élus et désignés du Conseil d'administration

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que le Conseil d'administration comprend 36 membres dans sa version définitive. 4 personnalités extérieures ont déjà été désignées dont 1 par la Région, 1 par le Département, 1 par l'Agglomération (en attente de désignation) et 1 par les organismes nationaux de recherche. Il détaille la composition du nouveau Conseil d'administration :

- Collège A : Françoise GROLLEAU ; Alain MERCAT ; Elisabeth MATHIEU ; Philippe LERICHE ; Ludovic MARTIN ; Catherine DEFFAINS-CRAPSKY ; Clément CHAUVET ; Frédérique CHEDOTEL
- Collège B : François PANTIN ; Anne REY ; Frédéric BOUSSEAU ; Céline LANCELOT ; Jean-Baptiste CAMPESATO ; Laetitia PEREZ ; Christophe DANIEL ; Tassadit AMGHAR
- Collège BIATSS : Richard CERVELLE ; Corinne LEFRANÇOIS ; Laurent BORDET ; Marion AMAND ; Joël BASSET ; Lucie LAMPERIERE
- Collège des usagers : Benjamin GOUACHE (Thibaut JOUY, suppléant) ; Cassandra CLOCHARD (Marion HUBLE, suppléante) ; Guillaume d'ESPINOSE DE LACAILLERIE (Anaëlle CHAUSSIVERT, suppléante) ; Léo METAYER (Inès VIAUD, suppléante) ; Benjamin BRIAND-BOUCHER (Samuel BOURILLON, suppléant) ; Anaïs GRIMAULT (Alix TAVERNIER, suppléante)

Il signale qu'une contestation a été remontée auprès de la commission des opérations électorales qui devrait se réunir prochainement. Il est ainsi demandé l'annulation des résultats du collège A (CA), du collège B (CA), du collège BIATSS (CA) et du collège E (CR). Un des motifs a trait à l'inscription sur les listes électorales du collège A de collègues ayant obtenu des chaires de professeurs junior (CPJ). Un autre motif concerne l'utilisation de groupes de contacts avant que les listes génériques ne soient créées, ce qui aurait pu entraîner un déséquilibre dans la présentation des candidatures. Monsieur ROBLÉDO annonce que l'Université d'Angers a pris contact avec le rectorat et le cabinet du ministère à ce sujet. En l'état actuel des choses, il n'y a pas de raison de surseoir au processus tel qu'il est engagé. Si la décision de la commission des opérations électorales intervenait avant le 15 février, le calendrier tel qu'il est défini aujourd'hui serait reporté. En cas de nouvelles

élections, il faudrait relancer le processus tel qu'il a été défini dans l'arrêté des élections, ce qui nécessite du temps.

**Madame LEFRANÇOIS** aimerait avoir des explications sur la remise en cause des résultats pour les collèges B et BIATSS du CA.

**Monsieur CHAUVET** précise que trois griefs sont soulevés dans le collège B et le collège BIATSS, à savoir une campagne anticipée à travers l'utilisation de mails généraux et l'organisation de réunions électorales dans les locaux universitaires, un courriel d'une directrice d'unité qui peut être vu comme favorisant une liste, et la non-transmission du message d'une liste sur les listes ouvertes et utilisées pour les campagnes.

**Monsieur ROBLÉDO** estime que les personnes compétentes jugeront de la pertinence de ces griefs. Par ailleurs, il annonce avoir été saisi d'un mail ce matin demandant que la liste « Notre Université » puisse rédiger un mail général pour expliquer sa démarche. Or, les listes de diffusion telles qu'elles ont été élaborées pour la campagne électorale ne sont plus actives. Il n'est pas non plus possible d'utiliser les mails génériques de l'Université d'Angers pour expliquer une prise de position, ce qui ouvrirait la porte à toute autre saisine d'une liste. Dans l'arrêté relatif à l'élection du président ou de la présidente, il est inscrit que la précampagne a débuté le 16 janvier et se termine le 14 février. Dans le cadre de cette précampagne, des listes de diffusion sont dédiées aux élections pour présenter les candidatures des personnes qui se présentent à la présidence de l'Université. Rien n'empêche d'utiliser ces listes selon monsieur ROBLÉDO. La deuxième possibilité serait la transmission d'un mail institutionnel dont le contenu serait validé par les deux équipes des candidats et qui précise un certain nombre de choses.

**Monsieur CHAUVET** croit savoir que les listes de diffusion pour l'élection du président touchent les membres du CA et pas l'intégralité de la communauté. L'utilité d'expliquer la démarche auprès de la communauté lui semble assez réduite finalement.

**Madame LEFRANÇOIS** signale que l'ensemble de la communauté devra être informée en cas de nouvelle élection.

**Monsieur ROBLÉDO** propose de retenir la deuxième possibilité avec transmission d'un mail institutionnel. Les deux candidats s'entendront sur la rédaction du mail et le cabinet l'enverra par la suite. Il en profite pour préciser qu'il n'a pas effectué de communication institutionnelle sur le sujet alors que certains le lui demandaient, d'autant qu'un article était déjà paru dans la presse.

**Monsieur CHAUVET** informe avoir transmis un message à monsieur le Président après que l'article fut sorti dans la presse mais il lui a annoncé le recours vendredi dernier en commission électorale consultative.

**Monsieur ROBLÉDO** signale qu'il a été demandé que les remarques soient notifiées dans le procès-verbal.

**Monsieur CHAUVET** assure que le recours a été clairement notifié à monsieur le Président dès vendredi dernier.

**Monsieur ROBLÉDO** note simplement qu'il n'était pas déposé vendredi dernier.

**Monsieur CHAUVET** informe l'avoir déposé mardi matin au greffe du tribunal administratif.

**Madame LEFRANÇOIS** souhaite que le mail institutionnel utilise des termes justes, avec des informations claires et précises, et non pas des bruits de couloir.

**Monsieur ROBLÉDO** confirme que ce sera le cas.

### **3. Organisation et lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration**

**Monsieur ROBLÉDO** détaille la liste des personnalités extérieures déjà nommées :

- Pour la Région des Pays de la Loire : Roland MARION (titulaire) ; Roch BRANCOUR (suppléant)
- Pour le Département du Maine-et-Loire : Régine BRICHET (titulaire) ; Sophie LEBEAUPIN (suppléante)
- Pour la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole : en attente
- Un représentant des organismes de recherche, désigné conjointement par l'INRAe, l'INSERM et le CNRS : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA

Il restera à élire les quatre personnalités extérieures faisant partie des catégories suivantes :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- Un.e représentant.e des organisations représentatives des salariés
- Un.e représentant.e d'une entreprise employant moins de 500 salariés
- Un.e représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire

Parmi ces personnalités, il en faut au moins une qui ait la qualité d'ancien diplômé de l'université. Le choix de ces personnalités tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et organismes de recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration. Les déclarations de candidature dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives devront être réceptionnées avant le mercredi 14 février, 14h. Les candidatures doivent être accompagnées de certaines pièces :

- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : un extrait du RCS ou un extrait du répertoire des métiers pour les artisans ou une immatriculation à l'URSSAF pour les membres des professions libérales
- Représentant des organisations représentatives des salariés : une habilitation de l'organisation syndicale
- Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés : une attestation du dirigeant
- Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : une attestation ou l'arrêté du Rectorat

Les anciens diplômés de l'Université d'Angers doivent joindre une copie du diplôme. Tous les candidats doivent joindre la copie d'une pièce d'identité, un CV et une lettre d'intention.

Le choix final de ces personnalités aura lieu le 15 février 2024 à 14h30 à la présidence de l'Université par les 28 membres élus du conseil d'administration personnels et usagers de l'Université et les 4 personnalités extérieures désignées précédemment par les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 15h05.

**Christian ROBLÉDO**

Le Président de l'Université d'Angers



#### **4. ANNEXE : Diaporama de la séance du 08 février 2024**

# Conseil d'administration

## 08 février 2024

### **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Présentation de la nouvelle composition à 31 membres élus et désignés du Conseil d'administration
3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration

# 1. Informations

## 1.1 Calendrier – Election du de la Président.e de l'Université d'Angers

# 1.1 Calendrier – Election du de la Président.e de l'Université d'Angers

## CALENDRIER ELECTION PRESIDENT.E

> Date limite dépôt des candidatures Au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de l'élection Fin campagne pré-électorale président.e, 17h	Mercredi 14 février 2024, 17h
> CEC vérification de l'éligibilité des candidats	Jeudi 15 février 2024 , 17h
> Communication des déclarations de candidatures aux membres du CA Début campagne électorale du de la président.e	Jeudi 15 février 2024
> ELECTION	Jeudi 22 février 2024, 14h30
> Confirmation des candidatures et dépôt de nouvelles candidatures	Mardi 27 février 2024, 17h
> CEC vérification de l'éligibilité des candidats	Mercredi 28 février 2024, à 10h
> ELECTION Si élection n'est pas acquise, 2ème réunion du CA pour l'élection du de la Président.e Fin campagne électorale	Vendredi 1 <sup>er</sup> mars 2024 à 14h30

## 2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend 36 membres ainsi répartis :

- **16** représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es et chercheurs.es :
- **8** du collège des professeurs.es et assimilés.es
- **8** du collège des autres enseignants.es et assimilés.es
- **6** représentants.es des étudiants.es et des personnes bénéficiant de la formation continue
- **6** représentants.es du personnel BIATSS
- **8** personnalités extérieures

## 2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'Administration

Les 8 personnalités extérieures se répartissent comme suit :

### **4 personnalités extérieures désignées avant la première réunion du Conseil d'administration par les collectivités ou organismes concernés :**

- 3 représentants.es des collectivités territoriales : un/une représentant.e de la Région des Pays de la Loire, un/une représentant.e du Département du Maine-et-Loire et un/une représentant.e de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- 1 représentant.e des organismes de recherche, désigné.e conjointement par l'INRAE, l'INSERM et le CNRS.

### **4 personnalités extérieures désignées, après un appel public à candidatures sur le site internet de l'université, par les membres élus du conseil et les personnalités désignées par les collectivités ou organismes concernés dont au moins :**

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- un/une représentant.e des organisations représentatives des salariés,
- un/une représentant.e d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- un/une représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire.

## 2. Membres élus du Conseil d'Administration – Collèges des Personnels

### **Collège A :**

- Françoise GROLLEAU
- Alain MERCAT
- Elisabeth MATHIEU
- Philippe LERICHE
- Frédérique CHEDOTEL
- Ludovic MARTIN
- Catherine DEFFAINS-CRAPSKY
- Clément CHAUVET

### **Collège B :**

- François PANTIN
- Anne REY
- Frédéric BOUSSEAU
- Céline LANCELOT
- Jean-Baptiste CAMPESATO
- Laetitia PEREZ
- Christophe DANIEL
- Tassadit AMGHAR

### **Collège BIATSS :**

- Richard CERVELLE
- Corinne LEFRANCOIS
- Laurent BORDET
- Marion AMAND
- Joël BASSET
- Lucie LAMPERIERE

## 2. Membres élus du Conseil d'Administration – Collège des Usagers

### Collège des usagers

**-Benjamin GOUACHE (titulaire)**

- *Thibaut JOUY (suppléant)*

**- Cassandre CLOCHARD (titulaire)**

- *Marion HUBLE (suppléante)*

**-Guillaume d'ESPINOSE de LACAILLERIE (titulaire)**

- *Anaëlle CHAUSSIVERT (suppléante)*

**-Léo METAYER (titulaire)**

- *Inès VIAUD (suppléante)*

**-Benjamin BRIAND-BOUCHER (titulaire)**

- *Samuel BOURILLON (suppléant)*

**-Anaïs GRIMAULT (titulaire)**

- *Alix TAVERNIER (suppléante)*



## 2. Membres désignés du Conseil d'Administration : personnalités extérieures 1<sup>ère</sup> catégorie

- **Membres désignés :**
- **3 représentants des collectivités territoriales : un représentant de la Région des Pays de la Loire, un représentant du Département du Maine-et-Loire et un représentant de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole**
- **Pour la Région des Pays de la Loire :** Monsieur Roland MARION (titulaire) Monsieur Roch BRANCOUR (suppléant)
- **Pour le Département du Maine-et-Loire :** Madame Régine BRICHET, titulaire ; Madame Sophie LEBEAUPIN, suppléante.
- **Pour la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole :** en attente
- **1 représentant des organismes de recherche, désigné conjointement par l'INRAe, l'INSERM et le CNRS :** Madame Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA

POUR INFORMATION

### 3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

#### **Art 712-3 code de l'éducation, art 2-3 statuts de l'UA**

Ces personnalités extérieures, pour être candidates, doivent faire partie d'une des catégories suivantes :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- Un-e représentant-e des organisations représentatives des salariés,
- Un-e représentant -e d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- Un-e représentant-e d'un établissement d'enseignement secondaire.

Parmi ces personnalités, au moins un-e a la qualité d'ancien diplômé de l'université.

Le choix de ces personnalités tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et organismes de recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

### 3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Les déclarations de candidature dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives devront être **réceptionnées avant le mercredi 14 février, 14h.**

Les candidatures doivent être accompagnées de certaines pièces :

- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : un extrait du RCS ou un extrait du répertoire des métiers pour les artisans ou une immatriculation à l'URSSAF pour les membres des professions libérales
- Représentant des organisations représentatives des salariés : une habilitation de l'organisation syndicale
- Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés : une attestation du dirigeant
- Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : une attestation ou l'arrêté du Rectorat

Les anciens diplômés de l'Université d'Angers doivent joindre une copie du diplôme.

Tous les candidats doivent joindre la copie d'une pièce d'identité, un CV et une lettre d'intention.

### 3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

**Le choix final de ces personnalités aura lieu le 15 février 2024 à 14h30** à la présidence de l'université par les 28 membres élus du conseil d'administration personnels et usagers de l'université et les 4 personnalités extérieures désignées précédemment par les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

Le conseil d'administration ainsi formé procèdera le 22 février 2024 à 14h30 à l'élection du président de l'université qui est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

**POUR INFORMATION**



AGILITATEURS  
université  
angers